

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

GIE NOFITEX

18 Rue Claude Bloch
Le Trifide
14050 CAEN CEDEX 4

V/REF : FM SL

N/REF : 2004 B 537 / 2008-A-4565

Le Greffier du Tribunal de Commerce de CAEN certifie qu'il a reçu le 22/12/2008,

Rapport du commissaire aux apports
- Fusion absorption de la société SARL SFPN ASSOCIES

Concernant la société

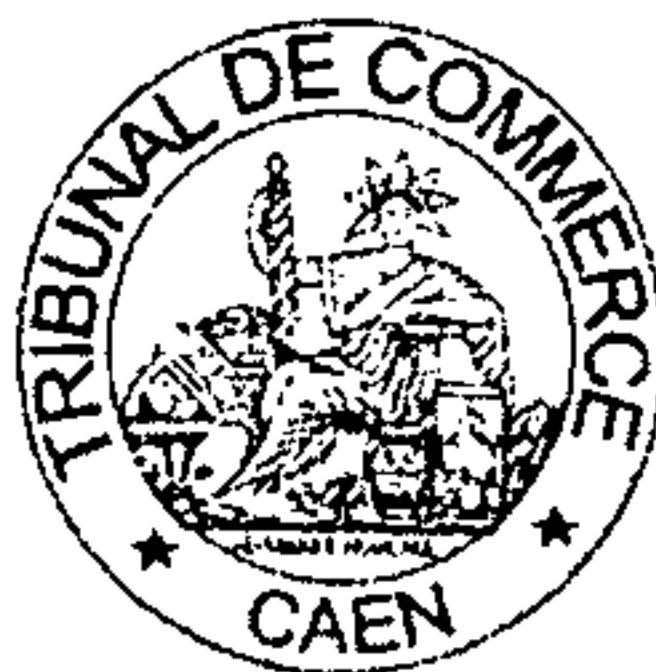
GROUPE FIDORG
Société par actions simplifiée
18 rue Claude Bloch
le Trifide
14000 Caen

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-4565 le 22/12/2008

R.C.S. CAEN 478 557 671 (2004 B 537)

Fait à CAEN le 22/12/2008,

Le Greffier



DÉPÔT DU :
22 DEC. 2008
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

***Fusion absorption par la Société
SAS GROUPE FIDORG
de la Société
SARL SFPN ASSOCIES***

***Rapport du Commissaire aux Apports
décembre 2008***

Rapport du Commissaire aux Apports

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Caen en date du 27 novembre 2008 concernant la fusion par voie d'absorption de la société SFPN ASSOCIES par la société GROUPE FIDORG, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de traité de fusion, signé par les représentants des sociétés concernées le 25 novembre 2008. Il m'appartient d'exprimer une opinion sur la valeur des apports. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à estimer la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à apprécier les éventuels avantages particuliers.

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Sociétés concernées par l'opération :

1. Société absorbante:

- Dénomination : **GROUPE FIDORG**
- Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
- Siège social : "Le Trifide" 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN
- N° RCS : CAEN 478 557 671
- Capital social : 1 600 000 € divisé en 1 362 397 actions de 1,17 €

La société a pour objet, en France et à l'étranger : Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes - Audit.

Et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

La participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

- **Commissaire aux Comptes :**

- Monsieur Edouard Pinçon
223, rue de l'Université
75007 Paris

2. Société absorbée

- Dénomination : **SFPN ASSOCIES**
- Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée
- Siège social : "Le Trifide" 18, rue Claude Bloch 14000 CAEN
- N° RCS : CAEN 448 836 031
- Capital social : 619 016 € divisé en 9 419 parts sociales de 65,72 €

La société a pour objet l'exercice des missions d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes, prises de participations dans toute société d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes, la gestion et le management de ces sociétés.

Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet, à l'exception de toute activité commerciale, qu'elle soit exercée directement ou par personne interposée.

Elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil Régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al.7 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par la Loi du 08 août 1994, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

Aucune personne ou groupement d'intérêts ne peut détenir, directement ou par personne interposée, une partie de son capital ou de ses droits de vote de nature à mettre en péril l'exercice de ces professions ou l'indépendance de ses Associés, ainsi que le respect, par ces derniers, des règles inhérentes à leur statut ou à leur déontologie.

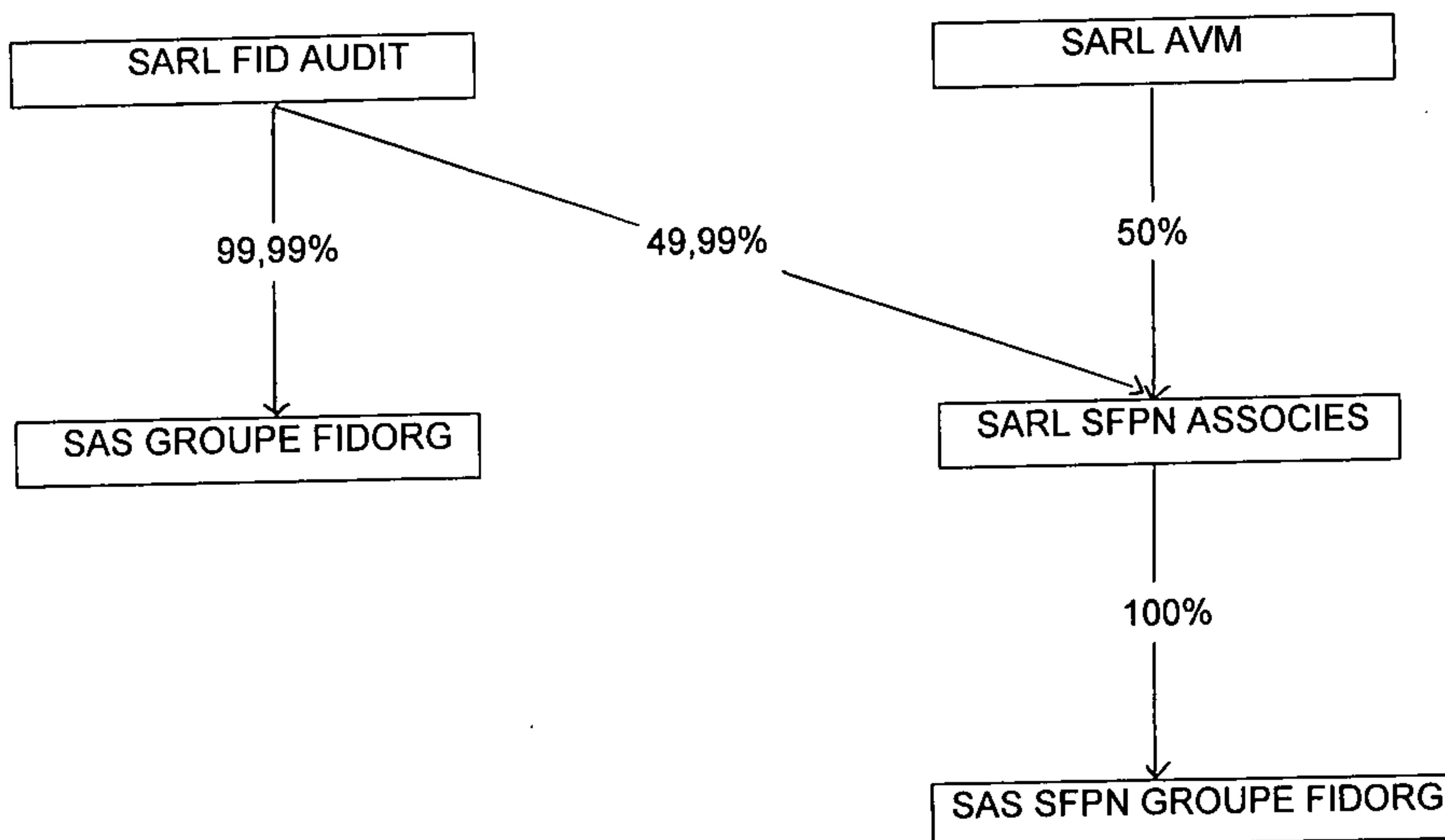
1.2 – Liens entre la société absorbante et la société absorbée

La Société SAS GROUPE FIDORG est détenue à 99,99% par la SARL FID AUDIT.
La Société SARL SFPN ASSOCIES est détenue à 49,99% par la SARL FID AUDIT.

1.3 – Description de l'opération : nature et objectifs

Le projet de fusion par absorption de la Société SARL SFPN ASSOCIES par la Société SAS GROUPE FIDORG s'inscrit dans la logique des opérations de restructuration interne des Sociétés du GROUPE FIDORG.

L'organigramme du Groupe est actuellement le suivant :



Sera opérée en premier une fusion absorption simplifiée de la SAS SFPN GROUPE FIDORG par la SARL SFPN ASSOCIES.

Les comptes de la SAS SFPN GROUPE FIDORG au 31 août 2008, servant de base à cette opération de fusion, ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes de cette Société, Monsieur Edouard Pinçon.

Par application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, applicable pour les opérations de fusion réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005, les apports sont évalués à la valeur comptable, s'agissant d'une société détenue à 100% par l'autre société.

L'actif apporté par la SAS SFPN GROUPE FIDORG s'élève à 2 138 106 euros.

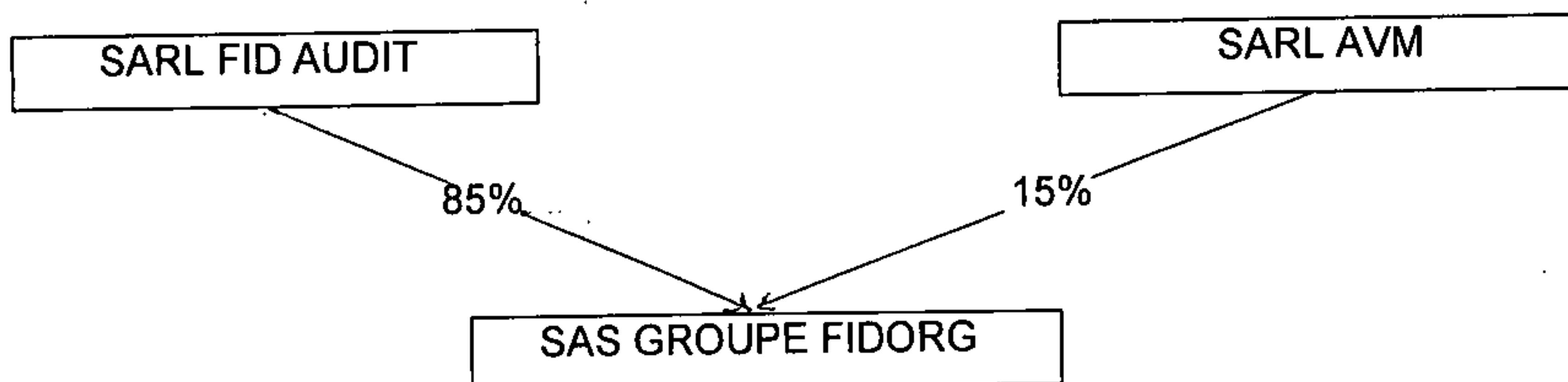
Le passif pris en charge par la SARL SFPN ASSOCIES s'établit à 1 178 173 euros.

L'actif net apporté par la SAS SFPN GROUPE FIDORG ressort à 2 138 106 euros - 1 178 173 euros, soit 959 933 euros.

Compte tenu de la valeur des titres SFPN GROUPE FIDORG figurant à l'actif du bilan de la SARL SFPN ASSOCIES, qui s'élève à 1 202 528 euros, cette opération de fusion aboutira à un mali technique de 959 933 euros - 1 202 528 euros soit 243 595 euros, qui sera inscrit dans les immobilisations incorporelles de la SARL SFPN ASSOCIES.

A la suite de cette première opération sera absorbée la SARL SFPN ASSOCIES par la SAS GROUPE FIDORG.

L'organigramme du Groupe deviendra alors le suivant :



1.4 – Caractéristiques essentielles de l'opération

1.4.1 - Bases de l'opération

Les bases et conditions des opérations de fusion ont été déterminées à partir des comptes des sociétés absorbante et absorbée arrêtés au 31 août 2008, date de clôture du dernier exercice social.

Les comptes de la SAS GROUPE FIDORG ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes, Monsieur Edouard Pinçon.

1.4.2 - Date d'effet de l'opération

La société SAS GROUPE FIDORG sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de l'opération de fusion. Elle sera subrogée purement et simplement dans tous les droits et actions, obligations et engagements divers de la SARL SFPN ASSOCIES.

L'opération de fusion sera soumise à l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la société absorbante et de la société absorbée et, une fois cette approbation définitivement acquise, prendra effet rétroactivement au 01 septembre 2008.

1.4.3 - Régime fiscal adopté

La présente opération de fusion est placée sous les dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement et 210 A du même Code en matière d'impôt sur les sociétés.

La société SAS GROUPE FIDORG s'engage dans le traité de fusion à respecter les prescriptions nécessaires à l'application de ce régime fiscal.

Les dispositions appliquées en matière de TVA et des autres impôts et taxes sont exposées dans le traité de fusion.

II – DESCRIPTION DES APPORTS

2.1 – Etat récapitulatif des biens apportés :

Il ressort du traité de fusion un actif net apporté de 866 906 € :

Société absorbée	Actif apporté	Passif transmis	Actif net apporté
SARL SFPN ASSOCIES	2 590 253 €	1 723 347 €	866 906 €

Les actifs apportés et les passifs repris sont les suivants :

Actifs apportés : 2 590 253 €

Mali technique	243 595 €
Actif immobilisé	1 036 290 €
Actif circulant	1 310 368 €

Passifs pris en charge : 1 723 347 €

Provision pour impôts	843 €
Provision pour charges	25 152 €
Dettes	1 697 352 €

Actifs apportés 2 590 253 €

Passifs pris en charge 1 723 347 €

Actif net apporté 866 906 €

2.2 – Evaluation des apports :

Par application du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, applicable pour les opérations de fusion réalisées à partir du 1^{er} janvier 2005, les apports sont évalués à la valeur comptable s'agissant d'opérations impliquant des sociétés sous contrôle commun.

2.3 – Inscription grevant les apports

L'état obtenu auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Caen ne fait apparaître aucune inscription relative à la SARL SFPN ASSOCIES.

III – REMUNERATION DES APPORTS

Il résulte du traité de fusion que la parité d'échange retenue s'établit selon le rapport suivant:

➤ 44 actions de la société SAS GROUPE FIDORG

contre

➤ 1 part sociale de la SARL SFPN ASSOCIES.

En conséquence de cette parité, la société absorbante SAS GROUPE FIDORG devrait émettre 414 436 actions en rémunération des apports de la société absorbée SFPN ASSOCIES dont le capital est composé de 9 419 parts.

Compte tenu du capital social de la SAS GROUPE FIDORG de 1 600 000 euros, et du nombre d'actions existantes avant la présente opération de 1 362 397, l'augmentation de capital de la SAS GROUPE FIDORG s'élèvera à $414\,436 \times (1\,600\,000 / 1\,362\,397)$ soit 486 714 euros.

Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la SAS GROUPE FIDORG et porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de la fusion.

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 866 906 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la SAS GROUPE FIDORG, soit 486 714 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit 380 192 euros, au passif du bilan de la SAS GROUPE FIDORG sur laquelle porteront les droits de tous les Associés, anciens et nouveaux.

IV- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Mes travaux ont porté sur le contrôle de la réalité des apports, et sur l'analyse des valeurs proposées pour les opérations d'apport.

La valeur des apports, s'élevant à 866 906 €, est détaillée dans le traité de fusion et ses annexes.

J'ai mis en œuvre les diligences suivantes:

- ✓ contrôle de la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis,
- ✓ appréciation de la pertinence des valeurs retenues pour la présente opération de fusion,
- ✓ recherche d'éléments susceptibles d'avoir une incidence sur les valeurs d'apport entre la date du traité de fusion et la date de mon rapport.

J'ai examiné les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport. Ces valeurs correspondent, ainsi qu'il est précisé ci-dessus, aux valeurs nettes comptables dans le bilan de la société absorbée SARL SFPN ASSOCIES établi au 31 août 2008.

Cet examen n'a pas fait ressortir d'anomalies.

Je n'ai pas découvert à l'occasion de mes contrôles de faits ou d'événements survenus depuis la date d'effet de l'opération, soit le 01 septembre 2008, susceptibles de remettre en cause la substance des apports. Aucune information de cette nature ne m'a été signalée.

La valeur comptable de la SARL SFPN ASSOCIES s'avère très inférieure à la valeur retenue dans le cadre de la parité, qui prend en compte une plus value importante au titre de la valorisation de la clientèle. De ce fait, l'apport en valeur comptable de la SARL SFPN ASSOCIES est en dessous de sa valeur réelle.

V- AVANTAGES PARTICULIERS

Aucun avantage particulier transféré à la société absorbante n'a été porté à ma connaissance.

CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur globale de l'apport de la société absorbée SARL SFPN ASSOCIES, qui s'élève à 866 906 euros après fusion de la SAS SFPN GROUPE FIDORG par la SARL SFPN ASSOCIES, n'est pas surévaluée, et qu'en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de 486 714 euros de la société absorbante SAS GROUPE FIDORG, majorée de la prime de fusion de 380 192 euros.

Fait à Caen, le 17 décembre 2008
Le Commissaire aux Apports
Renaud BEX

